

POUR ACCOMPAGNER LES REFORMES REGLEMENTAIRES EN COURS DANS LE SECTEUR FORESTIER, LES PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL MULTI ACTEURS (GTMA), ANALYSENT LES PROJETS DE TEXTES D'APPLICATION DU CODE FORESTIER NOTAMMENT LE DECRET RELATIF A LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DES PLANTATIONS FORESTIERES APPARTENANT AU DOMAINE FORESTIER DE L'ETAT ET A L'ORGANISATION DES ADJUDICATIONS PUBLIQUES DES BOIS EXTRAITS DES PERMIS DE COUPE DE BOIS DE PLANTATIONS



Prélude à la session du GTMA prévue pour le mardi 03 février 2026, l'analyse de ces deux décrets s'est faite à la faveur de l'atelier qui s'est tenu à Kinkala dans le département du Pool du 30 janvier au 1^{er} février 2026. Trois (3) plateformes dont la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF), le Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) et le Réseau Nationale des Populations Autochtones (RENAPAC) ont dans leur stratégie qui vise une participation qualitative au GTMA, analysé le fond et la forme des drafts de décrets. Cet atelier placé sous la facilitation de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), a été financé par FCDO dans le cadre de son programme FGMC II avec l'appui technique de l'Institut Européen des Forêts (EFI).

L'analyse de ces deux drafts de décrets vise à structurer de façon idoine l'accès aux plantations forestières publiques, les conditions d'exploitation des bois issus des plantations ainsi que les mécanismes d'attribution des volumes par

adjudication publique. Ils concernent directement les enjeux de gouvernance, de transparence, d'équité dans l'accès aux ressources ainsi que la sécurisation juridique des acteurs et les retombées économiques pour l'Etat et les communautés locales.

De façon spécifique, les participants ont entre autres examiné le contenu des deux projets à la lumière du cadre juridique forestier national et des engagements internationaux du Congo ; identifier les lacunes, les incohérences et les ambiguïtés juridiques ou risque de conflit d'interprétation dans les deux textes, ils ont en outre intégré les aspects genre ainsi que ceux liés aux populations autochtones. Ils ont par ailleurs formulé des recommandations techniques et juridiques pour peaufiner ces deux drafts de décrets.

.

Deux (2) jours durant, les participants à cet atelier technique ont scruté article par article le contenu de ces drafts de décrets et ont identifié les points faibles, tout en formulant des recommandations à partager au GTMA pour améliorer ces documents.